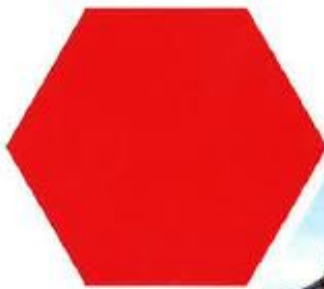




COMMUNE DE
Gibloux

N° 1 Mars 2021

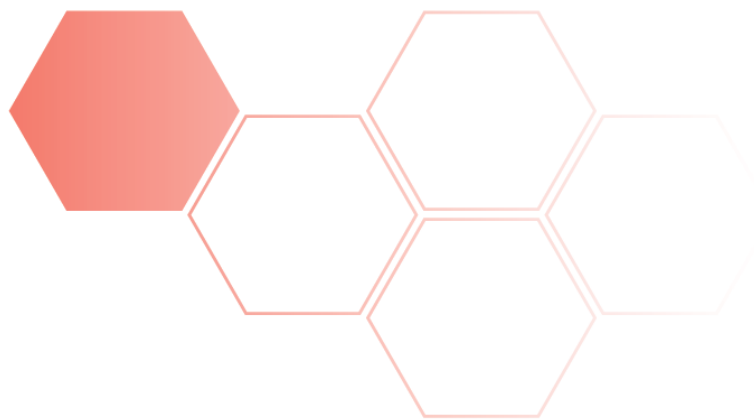
Bulletin communal



SOMMAIRE

Mot du syndic	5
Politique communale	6
Finances	6
Réforme des finances communales	6
Plan financier 2021 – 2025.....	7
Budgets 2021.....	12
Statistiques fiscales - quelques chiffres.....	19
Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions	20
Facturation des impôts.....	20
Recommandations et divers.....	21
Ordre public – sécurité – Service du feu	22
Stand de tir	22
Le bruit... hors-jeu !.....	22
Police des chiens	22
CSPi Gibloux.....	23
CSPi Gibloux Nord.....	23
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	24
Ecole enfantine – Rappel	24
Politique Enfance et Jeunesse	24
Affaires scolaires – Structures de garde.....	26
Culture – Sport – Loisirs.....	28
Mérite sportif 2020	28
Prix culturel 2020	28
Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans.....	29
Déchets	30
Meilleure utilisation des horaires d’ouverture en déchetterie	30
Baisse des taxes de base perçues pour la gestion des déchets.....	30
Aménagement du territoire.....	30
Des éoliennes sur le territoire de la Commune de Gibloux ?	30
Energie	31
Agrandissement du silo à copeaux de Farvagny	31
Subventions cantonales en matière d’énergie : 50 % de subventions en plus !.....	31
Bâtiments.....	32
A vendre Chalet Les Râpes à Villarlod	32
Le Conseil général.....	33
Décisions du Conseil général.....	33
Informations de l’administration	34
Personnel communal	34
Contrôle de l’habitant	35

Documents d'identité.....	35
Cartes CFF « Last minute »	37
Noël des Aînés 2020 – Action bons-cadeaux.....	37
Service technique	38
Local de répétition à La Tuffière à Corpataux.....	38
SIT Communal.....	38
Service des forêts	39
Bois de feu.....	39
Informations générales	40
PIJA Prix interrégional Jeunes Auteurs	40
Concours d'écriture 2021 pour les 15 – 20 ans	40
Réseau Bénévolat Netzwerk.....	41
Gibloux Solidaire.....	42



MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Vous avez, entre les mains, le dernier bulletin communal de la législature 2016-2021 et le 20^{ème} de la série. Comme habituellement, des informations utiles vous sont fournies, non seulement sur la vie de la commune et son fonctionnement, mais également sur d'autres domaines qui ne sont pas directement en lien avec les affaires communales.

Il est intéressant, cependant, de relever que plusieurs articles ou informations traitent de questions en relation avec l'environnement et l'énergie et, par conséquent, avec le climat. Je souhaite souligner, à l'attention des personnes qui envisagent une éventuelle rénovation de leur maison, l'article portant sur l'augmentation des subventions cantonales en matière d'énergie avec, en fonction du type d'améliorations prévues, des subventions qui peuvent être augmentées de 50%.

Ce journal contient également un grand dossier sur les finances communales avec le budget 2021 et des explications sur le nouveau plan financier. Il en ressort que le budget, qui présente un léger déficit, reste tout à fait sous contrôle et que les budgets du compte de résultats sont « équilibrés » pour les années 2021 à 2025, malgré le changement au niveau de la loi sur les impôts des entreprises et le Covid-19.

Ce dernier « Mot du Syndic » de la législature est pour moi l'occasion de remercier publiquement mes collègues du Conseil communal pour l'immense travail fourni durant ces cinq années et demie. Bien que nous venions de communes différentes et que nous ne nous connaissions pas vraiment au départ

de l'aventure en 2016, nous avons réussi à tirer à la même corde et à faire avancer d'importants projets pour la commune fusionnée. Le Conseil général a été convaincu par la plupart de nos propositions, à court ou à long terme, pour le bien des habitants de Gibloux, même si nous avons dû, parfois, nous y prendre à plusieurs reprises. C'est une bonne chose pour notre système démocratique que le Conseil général soit un acteur de la politique communale. Ma reconnaissance s'adresse également aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. C'est bien grâce à leur engagement sans retenue que nous, les Conseillers communaux, pouvons faire avancer les grands desseins, définis ensemble, pour notre commune. Je me dois encore d'adresser un merci tout particulier à notre secrétaire générale, Mme Brigitte Cottet, qui, par sa passion pour son travail, son expérience, sa capacité d'anticipation et son empathie, a été un réel soutien au Conseil communal et nous a permis de mener au mieux les affaires communales.

Les élections communales (1^{er} tour) auront déjà eu lieu lors de la distribution de ce bulletin dans vos boîtes aux lettres. Toutefois, au moment de la rédaction de ce message, je ne sais pas qui sera désigné pour poursuivre cette belle aventure au sein de l'exécutif communal. La continuité est cependant assurée car pas moins de sept Conseillers communaux actuels se sont proposés pour continuer à agir afin qu'il fasse bon vivre à Gibloux !

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic

FINANCES

Réforme des finances communales

Le 1^{er} janvier 2021, les nouvelles dispositions légales relatives aux finances communales sont entrées en vigueur.

Les principaux éléments de cette importante réforme sont les suivants :

a) Loi sur les finances communales LFCo

La nouvelle loi, spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions relatives aux finances communales de l'actuelle loi sur les communes.

b) Ordonnance sur les finances communales - OFCo

L'ordonnance prise par le Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la nouvelle loi sur les finances communales. Elle remplace les dispositions y relatives contenues dans l'actuel Règlement d'exécution de la loi sur les communes.

c) Nouvelles règles comptables et nouveau plan comptable MCH2

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LFCo, le « Modèle comptable harmonisé 2 » ou MCH2 remplace le modèle actuel MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982.

Outre une nouvelle numérotation des comptes, il comprend 21 recommandations avec pour buts :

- La définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- L'harmonisation des comptabilités publiques : Confédération, cantons, communes.
- La présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

La mise en œuvre du nouveau plan comptable et des nouvelles règles qui y sont rattachées a en particulier des conséquences sur les points suivants :

- Modification importante en matière d'équilibre du budget et des comptes : abandon de la règle qui fixait à 5% des revenus nets le maximum du déficit du compte de résultats et remplacement par une règle qui met un éventuel déficit du compte de résultats en relation avec les capitaux disponibles pour le financer (voir art. 20 à 22 de la LFCo et art. 19 de l'OFCo).
- Modifications importantes de la terminologie, des libellés des chapitres et des comptes.
- Modifications importantes de la classification fonctionnelle (répartition par chapitre) et de la classification par nature (répartition des charges et des revenus par nature).
- Suppression de la possibilité de procéder à des amortissements supplémentaires et, par conséquent généralisation de l'imputation d'un amortissement comptable au compte de résultats pour tous les investissements inscrits à l'actif du bilan.
- Modifications importantes de la présentation des documents financiers.

d) Règlement communal des finances (RFin) - nouveau

Le règlement a été adopté par le Conseil général lors de sa séance du 6.10.2020.

e) Règlement d'exécution communal des finances (REFin)

Ce règlement est de la compétence du Conseil communal. Il remplace les dispositions administratives relatives aux finances contenues dans le Règlement d'organisation du Conseil communal.

Les modifications sont importantes. La principale difficulté induite par ces changements est la quasi-impossibilité de comparer les résultats par chapitre ou par nature avec les exercices précédents. Seules les comparaisons compte par compte restent possibles.

La situation générale

La commune a connu, ces dernières années, un développement soutenu de sa population et des activités économiques installées sur son territoire.

La crise sanitaire du Covid-19 est venue assombrir ce ciel sans nuage et cette crise s'étend sur 2021 de manière plus forte que nous ne l'avions prévu. Néanmoins, en dehors de l'estimation des recettes fiscales 2021 qui tient compte de l'impact à moyen terme sur les résultats financiers des entreprises, le budget 2021 est peu influencé par cette crise.

La 2^e information importante est le surprenant tassement de la progression de notre population en 2020. En effet, alors qu'elle a progressé ces dernières années de près de 130 habitants en moyenne annuelle, sa progression n'est que de 14 habitants pour 2020.

La 3^e information est l'incertitude sur les recettes fiscales des entreprises à la suite de la réforme de cette fiscalité entrée en vigueur en 2020 et l'impact des récentes réformes cantonales sur la fiscalité des personnes physiques. Les estimations des revenus de la fiscalité communale sont dès lors relativement prudentes pour l'exercice 2021.

Un niveau soutenu des charges du ménage communal et une augmentation significative des dépenses nouvelles pour le budget 2021 (plus de Fr. 600'000.00) ont pour conséquence un excédent de charges du compte de résultats de près de Fr. 300'000.00. Cette situation renvoie bien sûr à plus tard la possibilité de réduire le taux des impôts communaux.

Plan financier 2021 – 2025

La nouvelle loi sur les finances communales maintient l'obligation faite au Conseil communal d'élaborer un « plan financier » composé du programme d'investissements et de l'évaluation des charges et des revenus du ménage communal pour les cinq prochaines années.

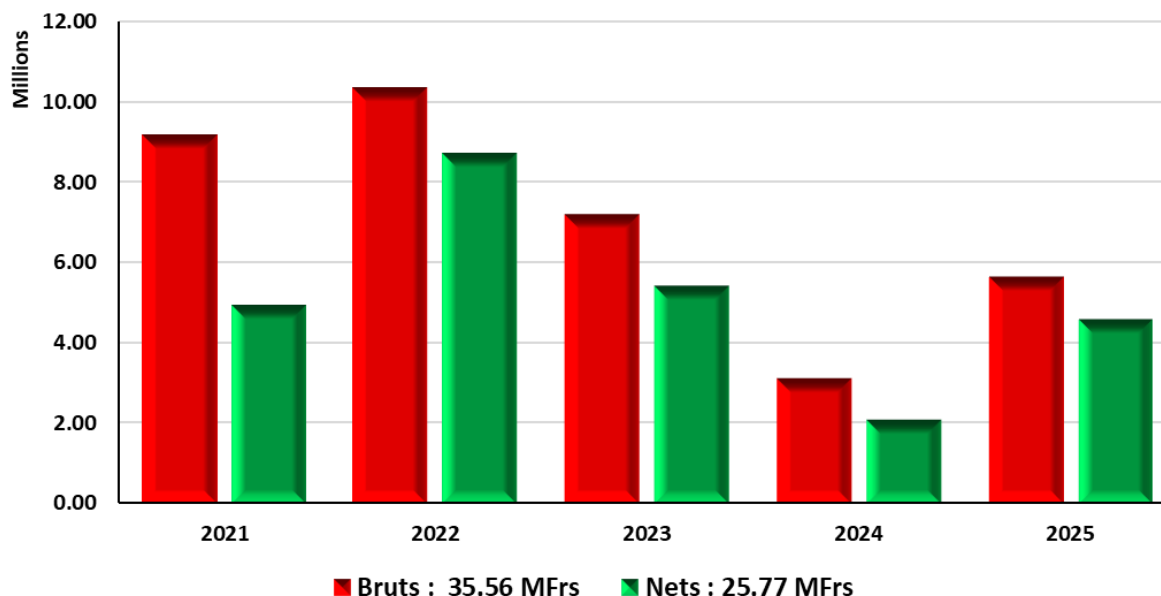
Le plan financier 2021 - 2025 répond aux objectifs suivants :

1. Etablir un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution maîtrisée de la dette communale.
2. Réviser le plan financier 2020 – 2024 établi fin 2019 et inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget du compte de résultats de 2021 à 2025 sur la base du budget du compte de résultats 2021 et de l'évaluation de l'évolution des charges et des revenus des comptes de résultats pour la période de 2022 à 2025.

Notre connaissance des investissements nécessaires, tant en ce qui concerne les coûts que leur planification, s'améliore à chaque exercice. La révision annuelle obligatoire du plan financier permet au Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, de traduire en chiffres, de manière toujours plus précise, ses réflexions et ses intentions quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.



Planification des investissements de 2021 à 2025 - répartition dans le temps



L'écart entre les investissements bruts et les investissements nets correspond aux subventions, aux taxes, aux ventes immobilières et autres contributions.

Vous trouvez ci-dessous la liste des projets figurant au plan financier, en charges brutes.

Projets d'investissements inscrits en 2021 :

Ils sont composés des projets inscrits au budget des investissements 2021 (voir ci-dessous) auxquels s'ajoutent les projets ci-dessous qui doivent encore être soumis au Conseil général durant l'année 2021.

FG - Aménagement du site sportif, 1 ^{re} étape	Fr.	220'000.00
GR - Sécurisation du village, 1 ^{re} étape	Fr.	550'000.00
FP - Réfection Rte de Fribourg, 1 ^{re} étape	Fr.	800'000.00
FG/VO - Installation compacteur	Fr.	100'000.00
VO - Epuration, mise en séparatif, Chemin de la Scie	Fr.	550'000.00
RO - Rénovation de la toiture de l'habitation de la ferme d'Illens	Fr.	130'000.00

Projets d'investissements inscrits en 2022 :

RO - Construction centre scolaire, 1 ^{re} étape	Fr.	2'000'000.00
RO - Ancien bâtiment scolaire, accès handicapés	Fr.	60'000.00
VO - Aménagement du site de pétanque	Fr.	120'000.00
FG - Aménagement du site sportif, 2 ^e étape	Fr.	150'000.00
GR - Liaison piétonnière	Fr.	55'000.00
GR - Sécurisation du village, 2 ^e étape	Fr.	500'000.00
GX - Réfection route AF	Fr.	98'000.00
FP - Réfection Rte de Fribourg, 2 ^e étape	Fr.	1'500'000.00
FG - Giratoire Rte de Grenilles – Rte du Bry	Fr.	395'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus	Fr.	150'000.00
MA - Réfection Rte de l'Etang, Rte St-Claude	Fr.	372'000.00
CO - Réfection Rte de la Tuffière	Fr.	100'000.00
VO - Réfection Rte de Bouleyres	Fr.	60'000.00
FG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	500'000.00

VO - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
FG - Pra Bastian, participation	Fr.	310'000.00
GX - Assainissement éclairage public, 2 ^e étape	Fr.	50'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	70'000.00
FG - Approvisionnement en eau, aménagements secteur Kaisa	Fr.	700'000.00
GX - Approvisionnement en eau, déplacement de conduite	Fr.	180'000.00
GX - Approvisionnement en eau, liaison Graboz - Farvagny-le-Petit	Fr.	100'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif carrefour Rte du Bry	Fr.	500'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 2 ^e étape	Fr.	1'000'000.00
VO - Epuration, mise en séparatif, Pra Genilloud	Fr.	370'000.00
VG - Allègement collecteur eaux claires, 2 ^e étape	Fr.	160'000.00
GR - Chemin piétons Longivue	Fr.	100'000.00
RO - Panneaux photovoltaïques	Fr.	31'000.00
VO - Rénovation Chemin de l'Echenalla	Fr.	130'000.00
RO - Chaufferie à bois et CAD	Fr.	500'000.00

Projets d'investissements inscrits en 2023 :

GX – Achat véhicule de transports pompiers	Fr.	105'000.00
RO - Construction centre scolaire, 2 ^e étape	Fr.	4'500'000.00
FG - Aménagement du site sportif, 3 ^e étape	Fr.	190'000.00
GX - Réfection route AF	Fr.	145'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus	Fr.	75'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, 2 ^e étape	Fr.	500'000.00
RO - Réfection Impasse de la Chauderette	Fr.	100'000.00
FP+EG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	200'000.00
GX - Assainissement éclairage public, 3 ^e étape	Fr.	50'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	50'000.00
PO - Approvisionnement en eau, conduite PO - FP	Fr.	300'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 3 ^e étape	Fr.	1'000'000.00

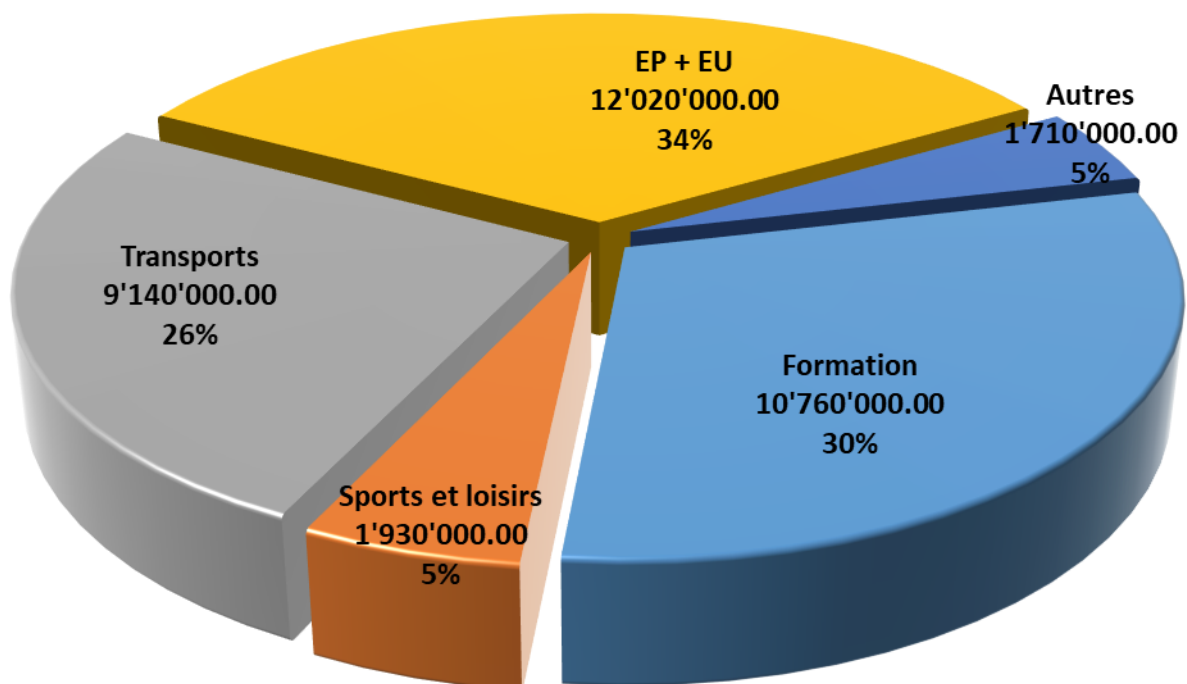
Projets d'investissements inscrits en 2024 :

FG - Construction centre scolaire, étude	Fr.	200'000.00
GR - Sécurisation du village, 3 ^e étape	Fr.	720'000.00
GX - Réfection route AF	Fr.	76'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus	Fr.	150'000.00
FG - Réfection Impasse de la Forêt	Fr.	100'000.00
RS - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
RS - Epuration, mise en séparatif Rte de Villarlod	Fr.	600'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 4 ^e étape	Fr.	1'000'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif, Rte de Rueyres, 1 ^{re} étape	Fr.	200'000.00

Projets d'investissements inscrits en 2025 :

FG - Construction centre scolaire, 1 ^{re} étape	Fr.	3'400'000.00
FG - Construction halle de sports, étude	Fr.	200'000.00
GX - Réfection route AF	Fr.	124'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus	Fr.	230'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, 3 ^e étape	Fr.	300'000.00
VG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 5 ^e étape	Fr.	1'000'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif, Rte de Rueyres, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00

Planification des investissements de 2021 à 2025 - répartition par chapitre



La catégorie « **Autres** » comprend les projets inscrits dans les domaines suivants :

- Ordre et sécurité publics
- Gestion des déchets
- Corrections de cours d'eau
- Energie
- Cimetières
- Aménagement du territoire
- Economie publique

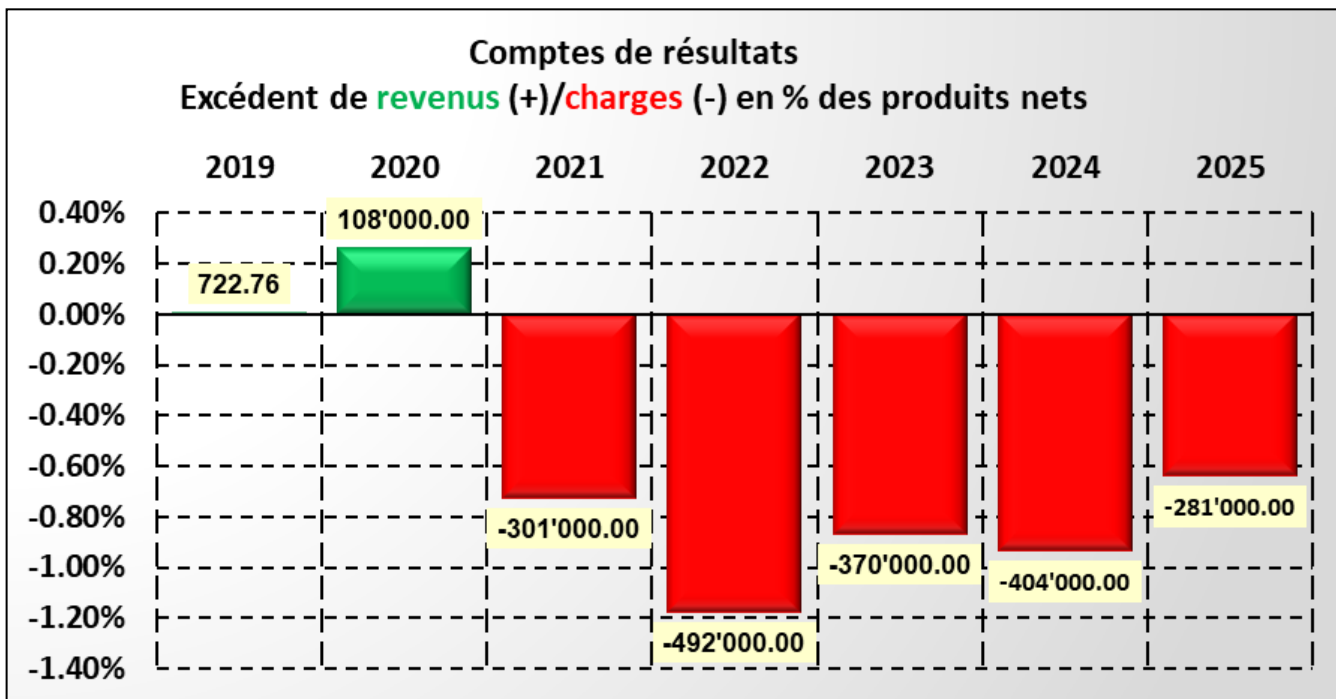
Evolution de la dette bancaire communale sur la période 2021 – 2025

(selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2021)

	Total	Moyenne annuelle
Dette bancaire au 31.12.2019	Fr. 37'100'000.00	
Bilan sur les années 2021 à 2025		
Investissements nets 2021 à 2025	Fr. 25'710'000.00	5'142'000.00
- taxes et excédents des comptes de résultats	Fr. 5'240'000.00	1'048'000.00
- amortissements comptables 2021 à 2025	Fr. 10'080'000.00	2'016'000.00
Besoin en financement sur cinq ans	Fr. 10'390'000.00	
Dette bancaire au 31.12.2025	Fr. 41'890'000.00	
Augmentation de la dette sur six ans	Fr. 4'790'000.00	+ 798'000.00

Evolution de l'équilibre des comptes de résultats de 2021 à 2025

Les évolutions des charges et des revenus du compte de résultats pour les années 2022 à 2025 sont évaluées sur la base des chiffres connus pour les prochaines années, des chiffres fournis par les associations de communes ou par défaut en appliquant à chaque compte un taux de variation probable selon sa nature. Vous trouvez ci-dessous le résultat le plus représentatif de cette analyse : l'évolution de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats pour les années 2019 à 2025.



Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

La règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire, a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2021 à 2025 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

Budgets 2021

Les budgets 2021 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de ses séances du 30 novembre et 1^{er} décembre 2020.

Budget du compte de résultats 2021

Charges et revenus par chapitre	Budget 2021		Budget 2020 ¹⁾ (après adaptation MCH2)		Ecart ²⁾	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration générale	3'952'247.00	554'750.00	3'553'313.00	296'000.00	140'184.00	4.30%
Ordre et sécurité publics, défense	861'025.00	483'605.00	635'938.00	269'614.00	11'096.00	3.03%
Formation	11'253'031.00	1'070'932.00	10'661'614.00	1'057'535.00	578'020.00	6.02%
Culture, sport et loisirs	2'219'519.00	446'524.00	1'806'118.00	227'210.00	194'087.00	12.29%
Santé	2'864'606.00	35'000.00	2'741'049.00	35'000.00	123'557.00	4.57%
Prévoyance sociale	12'247'639.00	8'293'006.00	10'795'154.00	6'752'200.00	-88'321.00	-2.18%
Trafic et télécommunications	2'160'005.00	83'500.00	1'955'532.00	86'000.00	206'973.00	11.07%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	4'526'586.00	3'969'062.00	4'530'313.00	3'977'900.00	5'111.00	0.93%
Economie publique	1'016'702.00	1'450'650.00	1'001'550.00	1'470'150.00	34'652.00	7.39%
Finances et impôts	609'725.00	25'023'444.00	3'720'111.00	27'336'665.00	-797'165.00	-3.38%
Totaux bruts	41'711'085.00	41'410'473.00	41'400'692.00	41'508'274.00	408'194.00	
Excédent de charges – de produits +	- 300'612.00		+ 107'582.00			
Doubles écritures	7'281'590.00	7'281'590.00	7'422'947.00	7'422'947.00		
Totaux nets	34'429'495.00	34'128'883.00	33'977'745.00	34'085'327.00		

¹⁾ La répartition des chapitres et sous-chapitres a été adaptée selon le nouveau plan comptable MCH2 afin de permettre une meilleure comparaison entre les deux exercices.

²⁾ Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2021 et 2020, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « signe + » pour une augmentation des charges ou une réduction des produits, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « signe + » une augmentation des charges ou une réduction des produits, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits.

Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2021 augmentent de Fr. 452'000.00 (+ 1.3 %) par rapport au budget 2020 - voir commentaires ci-dessous.

Avec un excédent de charges de Fr. 300'612.00 (0.79 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2021 peut être considéré comme équilibré.

Commentaires sur les principales évolutions par chapitre

Les changements, dans les divers chapitres, dus au passage au nouveau plan comptable MCH2 sont relativement importants. Il est, par conséquent, difficile de commenter simplement les différences entre le budget 2020 et le budget 2021.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- Intégration des sous-chapitres « Administration des finances » et « Administration des constructions » dans le chapitre « Administration générale ».
- Répartition des charges et revenus des bâtiments composant le complexe communal de Farvagny-le-Grand dans les divers chapitres concernés.
- Les sous-chapitres qui font l'objet d'une collaboration intercommunale doivent être équilibrés par un revenu correspondant à la charge nette pour la commune. La contribution communale s'ajoute par conséquent aux chiffres des charges et des revenus des chapitres correspondants.
- Les amortissements (désormais les amortissements comptables) sont comptabilisés directement dans les chapitres concernés sans passer par une imputation interne.
- Les objets particuliers (petits investissements dont le montant est inférieur à Fr. 50'000.00, selon le règlement communal des finances) inscrits aux comptes de résultats, appelés « dépenses nouvelles », doivent être annoncés.

Administration générale

L'augmentation de plus de Fr. 140'000.00 est principalement due aux changements de plan comptable et aux dépenses nouvelles suivantes : élections (+ Fr. 45'000.00), mandats d'études (+ Fr. 62'000.00), informatique et télécommunications (+ Fr. 12'000.00) et entretien de bâtiments (+ Fr. 40'000.00).

Formation

L'augmentation de près de Fr. 580'000.00 est principalement due à l'intégration, dans ce chapitre, des frais de l'ensemble des bâtiments scolaires qui faisaient l'objet, jusqu'en 2020, d'une imputation interne (+ Fr. 360'000.00), à l'augmentation des charges de la scolarité obligatoire (+ Fr. 170'000.00) et à la suppression de la subvention cantonale aux frais scolaires (- Fr. 50'000.00).

Culture, sports et loisirs

L'augmentation de plus de Fr. 194'000.00 est principalement due aux dépenses nouvelles suivantes : entretien des bâtiments (La Tuffière Fr. 50'000.00), embellissements espaces publics (+ Fr. 35'000.00), mandats d'études (+ Fr. 55'000.00), location salle Areyna d'Avau (+ Fr. 14'000.00) et subventions aux sociétés (+ Fr. 13'000.00).

Santé

L'augmentation de près de Fr. 124'000.00 est principalement due à la progression des participations communales aux frais du Réseau Santé Sarine : + Fr. 25'000.00 pour les soins à domicile et + Fr. 40'000.00 pour les indemnités forfaitaires et à la progression de la participation communale aux frais d'accompagnement des personnes âgées (+ Fr. 58'000.00).

Prévoyance sociale

La diminution de près de Fr. 88'000.00 des charges nettes de ce chapitre est principalement due à la réduction des charges de la crèche (- Fr. 50'000.00) et de l'aide sociale (- Fr. 120'000.00). Ces baisses sont partiellement compensées par une augmentation de Fr. 71'000.000 des charges des institutions pour personnes handicapées.

Trafic et télécommunications

L'augmentation de plus de Fr. 206'000.00 est principalement due à l'imputation des taxes de base pour l'évacuation des eaux des routes communales (+ Fr. 127'000.00) et aux dépenses nouvelles suivantes : signalisation routière et de quartiers (+ Fr. 45'000.00), mandats d'études (+ Fr. 45'000.00), entretien des bâtiments (+ Fr. 20'000.00), achat d'un véhicule (+ Fr. 20'000.00).

Taxes des chapitres environnementaux

Les revenus 2021 des taxes des chapitres ont été évalués aux chiffres suivants :

Récapitulation	Budget 2021	Budget 2020
Approvisionnement en eau - taxes de base ¹⁾	414'758.00	667'000.00
Approvisionnement en eau - taxes d'exploitation	476'044.00	443'200.00
Epuration des eaux - taxes de base	1'443'548.00	1'276'000.00
Epuration des eaux - taxes d'exploitation	794'012.00	785'000.00
Déchets - taxes de base ²⁾	268'000.00	290'000.00
Déchets - taxes au poids	300'000.00	255'000.00

¹⁾ Le tarif des taxes de base pour l'approvisionnement en eau a été réduit de 40 %.

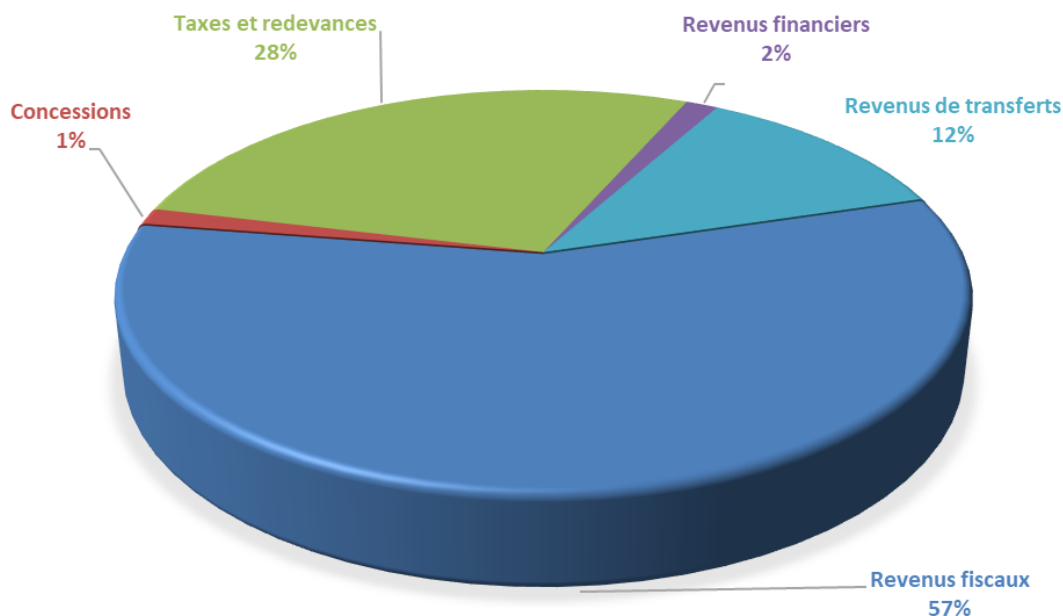
²⁾ Le tarif des taxes de base des ménages pour les déchets a été réduit de 10 %.

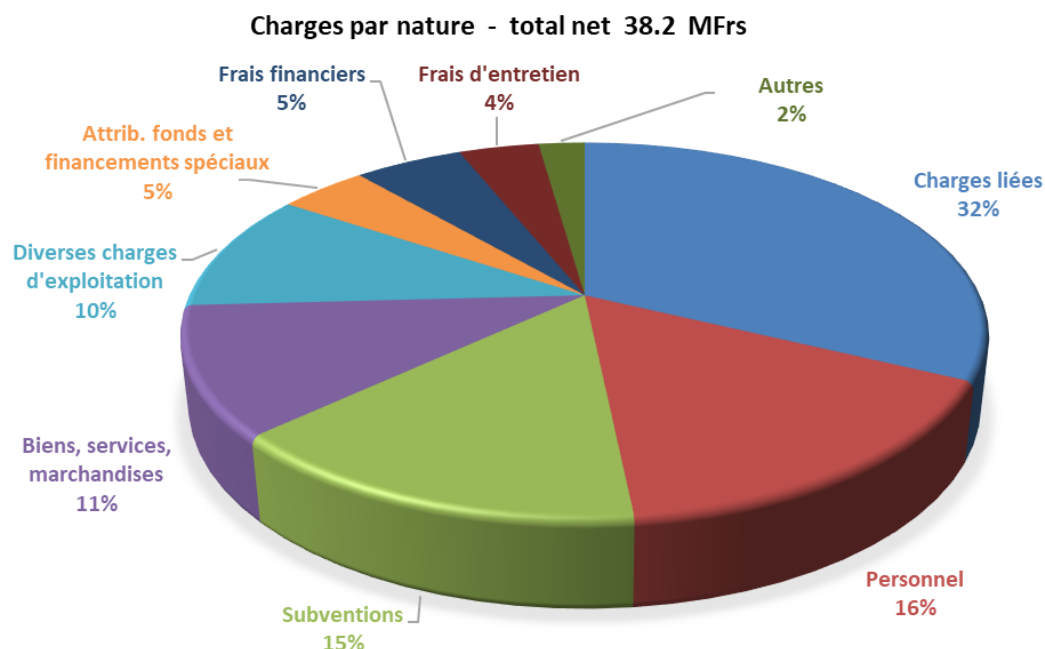
Finances et impôts

L'augmentation du résultat positif de ce chapitre de près de Fr. 800'000.00 est principalement due à près de Fr. 460'000.00 de revenus fiscaux supplémentaires et au transfert du solde de charges de Fr. 340'000.00 du complexe communal de Farvagny-le-Grand dans les chapitres concernés.

Evolution des charges et des revenus du compte de résultats par nature

Revenus par nature - total net 37.9 MFrs





Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application.

Les charges de personnel inscrites au budget 2021 correspondent à 58.90 équivalents plein temps (+ 1.59 ept + 2.77% par rapport à 2020) assumés par 114 personnes (voir le tableau ci-dessous).

Les charges totales de personnel progressent d'environ Fr. 90'000.00, soit + 1.48 % par rapport au budget 2020.

Statistique du personnel communal pour 2020

Service	Budget 2021	Budget 2020	Commentaires
	ept	ept	
Service administratif	16.30	15.81	
<i>Secrétariat général & RH</i>	4.37	3.95	+ 0.3 ept pour SGen et RH
<i>Contrôle de l'habitant</i>	3.21	3.15	+ appui temporaire
<i>Administration scol. et de l'AES</i>	2.31	2.29	
<i>AES</i>	4.67	4.76	
<i>Bibliothèque</i>	1.74	1.66	
Finances	4.45	4.40	
Forêts	4.81	4.96	
Service social	5.07	5.00	
Service des curatelles	2.20	1.78	+ 0.3 ept
Service technique	26.07	25.36	
<i>Administration</i>	3.10	3.20	Transfert de 0.1 ept au SFor
<i>Constructions</i>	2.80	2.80	
<i>Adduction d'eau</i>	1.04	1.04	
<i>Bâtiments</i>	10.07	9.40	
<i>Edilité</i>	6.59	6.45	
<i>Déchetterie</i>	2.47	2.47	
Apprentissage	4	3	Nombre de personnes
<i>Commerce</i>	2	2	
<i>Bâtiments</i>	1	0	
<i>Forêt</i>	1	1	
Total (hors apprentis)	58.90	57.31	+ 1.59 ept, soit + 2.77%

Revenus fiscaux

Les recettes fiscales 2021 ont été évaluées de manière raisonnable en tenant compte de leur évolution durant les premiers exercices de la commune, de l'évolution de la démographie et des estimations statistiques mises à disposition par le Service cantonal des contributions.

Les évaluations tiennent notamment compte de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la réforme de la fiscalité des personnes physiques (modifications du barème des déductions sociales et des seuils, en particulier pour l'impôt sur la fortune) et dans la mesure du possible de l'impact de la crise sanitaire. Selon notre estimation, les revenus des impôts ordinaires 2021 subissent une réduction de Fr. 700'000.00 par rapport aux revenus espérés sans réforme et sans crise sanitaire.

Le total des revenus fiscaux inscrits au budget 2021 s'élève à Fr. 22'200'000.00, soit une augmentation de près de Fr. 460'000.00 (+ 2.13 %) par rapport au budget 2020.

Les comptes 2020 révèlent un relatif tassement des revenus des impôts immobiliers. Les revenus 2021 de ces contributions ont été estimés avec prudence.

Il convient de souligner que la diminution importante des revenus des impôts sur les personnes morales est encore compensée en 2021 par des contributions cantonales : Fr. 252'000.00 de compensation de base (un montant à ce titre sera versé jusqu'en 2026) et Fr. 450'000.00 de compensation « cas de rigueur » (dernier versement à ce titre).

Impôt	Budget 2021	Budget 2020
Personnes physiques, revenu	15'600'000.00	15'100'000.00
Personnes physiques, fortune	1'200'000.00	1'250'000.00
A la source	350'000.00	350'000.00
Prestations en capital	350'000.00	350'000.00
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00
Mutations	700'000.00	700'000.00
Successions et donations	5'000.00	5'000.00
Contributions immobilières	2'250'000.00	2'100'000.00
Personnes morales, bénéfice	550'000.00	700'000.00
Personnes morales, capital	30'000.00	30'000.00
Sur les automates	1'900.00	1'900.00
Sur les véhicules	600'000.00	590'000.00
Sur les chiens	49'000.00	45'000.00
Total	22'235'900.00	21'771'900.00

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2021, un point d'impôt communal correspond à Fr. 204'500.00.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>



Budget des investissements 2021

Situation financière de la commune selon la dernière situation établie au 31.12.2019 par le Service des communes sur la base des exercices des années 2015 à 2019 :

- dette communale nette :	Fr.	27'388'538.52
- marge moyenne nette d'autofinancement :	Fr.	2'540'974.95
- capacité totale d'investissements :	Fr.	53'744'294.03

Le budget des investissements 2021 présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance du 30.11/01.12.2020. Il constitue la part approuvée, à cette date, des projets d'investissements 2021 inscrits dans la planification financière 2021 – 2025 (voir ci-dessus).

En résumé	Investissements 2021		
	Catégorie	Charges	Produits
Reports de projets déjà décidés	4'413'000.00	825'000.00	3'588'000.00
Nouveaux projets approuvés fin 2020	2'385'000.00	0.00	2'385'000.00
Dépenses/Recettes d'investissements non affectées	40'000.00	2'391'000.00	-2'891'000.00
Total	6'838'000.00	3'756'000.00	3'082'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	4'063'000.00	1'000'000.00	3'063'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2021	1'670'000.00	500'000.00	1'170'000.00

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

(Le budget approuvé par le Conseil général diffère du budget présenté dans le message du Conseil communal. Les chiffres corrigés figurent dans le document intitulé Addendum au message du Conseil communal).

Liste des projets inscrits au budget des investissements 2021

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Crédit voté + dépenses - recettes	Budget 2021 + dépenses - recettes
Formation				
RO	En cours	Construction centre scolaire	500'000.00 0.00	400'000.00 0.00
GX	En cours	Réfections places de jeux aux abords des écoles	150'000.00 0.00	50'000.00 0.00
GX	Approuvé	Réfections places de jeux aux abords des écoles - complément	150'000.00 0.00	150'000.00 0.00
Culture, sports et loisirs				
RO	En cours	Aménagements de vestiaires au terrain de football	1'050'000.00 0.00	1'050'000.00 0.00
Routes communales				
RO	En cours	Liaison piétonne Rte de Montena – Rte cantonale	150'000.00 0.00	150'000.00 0.00
GX	En cours	Réfection routes agricoles	338'200.00 - 192'000.00	0.00 - 192'000.00
GX	Approuvé	Assainissement de l'éclairage public	150'000.00 0.00	50'000.00 0.00
FG	Approuvé	Etude de modérations de trafic	80'000.00 0.00	80'000.00 0.00
RO	Approuvé	Mise en conformité arrêt de bus	80'000.00 0.00	80'000.00 0.00

Véhicules édilitaires				
GX	Approuvé	Achat d'une camionnette avec système de levage	150'000.00 0.00	150'000.00 0.00
Approvisionnement en eau				
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 300'000.00
GX	En cours	Protection des sources, études	133'000.00 0.00	100'000.00 0.00
GX	En cours	Liaison des réseaux d'approvisionnement en Haut et Bas-Gibloux	1'760'000.00 - 673'000.00	850'000.00 - 480'000.00
VO	En cours	Déplacement conduite, art. 18	90'000.00 0.00	90'000.00 0.00
FP-RO	Approuvé	Maillage des réseaux, 2 ^e étape	400'000.00 0.00	400'000.00 0.00
Protection des eaux				
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 200'000.00
CO	En cours	Renforcement d'une conduite	90'000.00 - 20'000.00	78'000.00 - 20'000.00
FP	En cours	Mise en séparatif	2'500'000.00 0.00	1'090'000.00 0.00
RO	En cours	Mise en séparatif, secteur Chauderette	70'000.00 0.00	70'000.00 0.00
VG	En cours	Allégements collecteurs, secteur Sud	400'000.00 0.00	240'000.00 0.00
VO	En cours	Mise en séparatif secteur Romanoche	100'000.00 0.00	100'000.00 0.00
GX	En cours	PGEE	200'000.00 0.00	45'000.00 0.00
RO	Approuvé	Mise en séparatif du réseau	3'000'000.00 0.00	1'000'000.00 0.00
Assainissement de sites pollués				
VO	En cours	Assainissement de la butte de tir	310'000.00 - 133'000.00	0.00 - 133'000.00
Cimetières				
CO	Approuvé	Rénovation mur du cimetière	100'000.00 0.00	100'000.00 0.00
Aménagement du territoire				
FG		Contributions d'équipements		0.00 - 160'000.00
GX	Approuvé	Analyse des plans d'aménagement de détails	105'000.00 0.00	105'000.00 0.00
GX	Approuvé	Harmonisation PAL - complément	80'000.00 0.00	80'000.00 0.00
GX	Approuvé	Développement du système d'information du territoire	70'000.00 0.00	70'000.00 0.00
Immeubles du patrimoine financier				
FG	En cours	Appartements protégés - participation	120'000.00 0.00	100'000.00 0.00
RO	En cours	Vente terrain ZA Combernesse	40'000.00 - 1'190'000.00	40'000.00 - 1'071'000.00
RO	Approuvé	Rénovation mur de soutènement de la ferme de la Chauderette	120'000.00 0.00	120'000.00 0.00

GX	Encore à approuver	Vente de deux bâtiments (anciennes écoles de MA et RS)	0.00 - 1'200'000.00
		Totaux	6'838'000.00 - 3'756'000.00
		Excédent de dépenses	3'082'000.00

¹⁾ La première colonne du tableau ci-dessus indique, par une abréviation, le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

²⁾ Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision de crédit d'engagement du Conseil général dans le cadre du budget 2021).

Statistiques fiscales - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2018 publiée en novembre 2020 par la Direction cantonale des finances, établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 juin 2020.

Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

173'349 contribuables (sur 195'428) se sont acquittés d'un total de 790 millions de francs (+ 2.7 % par rapport à 2017) pour un revenu imposable total de 9.538 milliards de francs (+ 2.4 % par rapport à 2017).

- 56 % des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 17.1% des impôts sur le revenu.
- 32.4% des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 40.3% des impôts sur le revenu.
- 11.6% des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 42.6% des impôts sur le revenu.

Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

63'766 contribuables (sur 195'428) se sont acquittés d'un total de 84.8 millions de francs (+ 0.4 % par rapport à 2017) pour une fortune imposable totale de 28.865 milliards de francs (+ 0.22 % par rapport à 2017).

- 75.8% des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 2.2% des impôts sur la fortune.
- 21.3% des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 39.9% des impôts sur la fortune.
- 2.9% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 57.9% des impôts sur la fortune.

Cotes cantonales 2018 par communes des impôts sur les personnes physiques

Impôt total = Impôt sur le revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

District de la Sarine	
Fribourg Ville	2'717.00
Moyenne Sarine-Campagne	2'845.00
- la plus basse (Senèdes)	1'893.00
- la plus haute (Pierrafortscha)	4'628.00
Gibloux	2'553.00 (+ 3.65 % par rapport à 2017)

Canton		
Médiane		2'583.00
Moyenne		2'746.00
La plus basse :	Cheiry	1'772.00
Le podium :	Greng	16'321.00
	Crésuz	7'105.00
	Montilier	5'311.00

Pour plus de détails voir :

https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-11/Statistique_fiscale_2018_f.pdf

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Taxe sur les appareils	Avril	31 mai	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Taxes de base
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Taxes d'exploitation
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur, qui sont à disposition sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>.

La plupart des règlements communaux ont été révisés et harmonisés comme prévu par la convention de fusion. En l'état, seule la facturation de la taxe non pompier se base sur les règlements des anciennes communes, qui restent en vigueur jusqu'à l'approbation du règlement communal harmonisé.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Règles générales de facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le calendrier appliqué est le suivant :

- règlement des acomptes en 9 versements mensuels de fin juin à fin février ou en un seul versement, à votre convenance,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la Paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue. Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, arrêt durable de l'activité), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. Cela pourrait être le cas cette année en raison des conséquences de la crise sanitaire liée au coronavirus. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2020 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2020. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2021, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2020, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2020.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2020 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2020 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1.5 %. Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2021 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2020 » ?

Après avoir rempli votre déclaration 2020, au début de l'année 2021, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2020. Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il est encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2020, afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2020 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5%) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Stand de tir

L'assainissement de la butte de tir de Vuisternens-en-Ogoz est maintenant terminé.

Les terres souillées ont été évacuées et seront traitées dans des centres spécialisés.



La ciblerie est aujourd'hui équipée de caissons de récupération des balles.

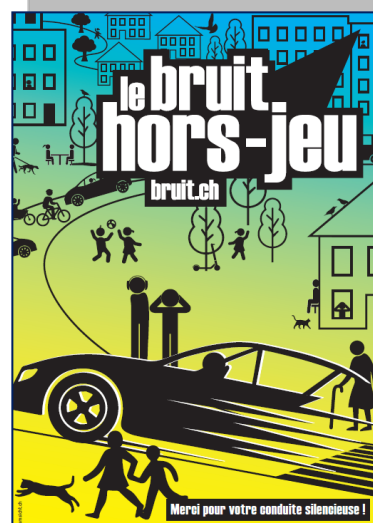


Le bruit... hors-jeu !

Les véhicules à moteur produisent régulièrement un bruit excessif et inutile.

Pour de nombreux conducteurs, que ce soit à moto ou en voiture de sport, le plaisir de conduire n'atteint son apogée que lorsque la machine émet un bruit strident ou que le moteur rugit puissamment. Que le bruit soit dérangeant et rende les gens malades est le moindre de leurs soucis.

La journée d'action du 28 avril 2021, placée sous la devise « le bruit hors-jeu », attirera l'attention sur la gêne occasionnée par le bruit des véhicules à moteur et l'impact de ce bruit sur la santé. Les conducteurs seront sensibilisés au fait que leur propre comportement au volant joue un rôle décisif en ce qui concerne les émissions sonores.



Police des chiens

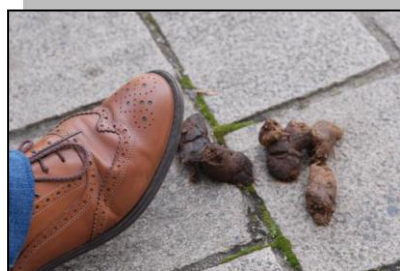
Dans un monde idéal...

... la balade avec Médor se passerait comme ça



La réalité est toute autre...

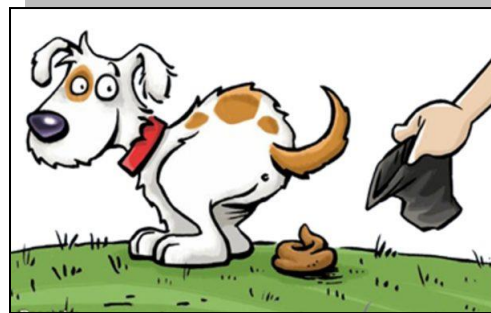
... et ressemble parfois malheureusement à cela



Nous vous rappelons que chaque propriétaire de chien doit veiller à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet, faute de quoi il s'expose à des sanctions.

La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces règles.



CSPi Gibloux

M. Grégoire Esseiva, a commencé sa carrière de sapeur-pompier en 1999. Dès cette date et jusqu'en 2020, il a suivi de nombreuses formations. En 2015, il prend des responsabilités et obtient le grade de capitaine. Il est nommé commandant du CSP Gibloux. Après 22 ans à disposition de la population, M. Grégoire Esseiva a décidé de quitter la commune pour des raisons familiales et professionnelles. Il est un exemple de dévouement au service des habitants de toute une région et de notre commune.

Au nom du Conseil communal et de toute la population, je le remercie pour sa contribution et son engagement exceptionnel au sein de la commune et lui souhaite, ainsi qu'à son épouse, beaucoup de bonheur et de réussite pour son avenir.



M. Michel Thurler de Vuisternens-en-Ogoz, officier au sein du CSP Gibloux, a accepté la charge du poste et a été nommé commandant du corps de sapeurs-pompiers de Gibloux depuis le 1er janvier 2021. Il devra encore suivre plusieurs formations afin d'être pleinement opérationnel. Durant cette période, il aura l'appui inconditionnel de M. Frédéric Clerc, remplaçant du commandant et des cadres du CSP.

Au nom du Conseil communal et de toute la population, je le félicite pour cette nomination qui comporte de grandes responsabilités et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses tâches.

Philippe Reynaud
Conseiller communal en charge du dicastère

CSPi Gibloux Nord

Libération de service après 22 ans d'activité : M. Philippe Piller, Le Glèbe

Tous nos remerciements lui sont adressés pour son engagement durant toutes ces années.

Ecole enfantine – Rappel

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2016 et le 31 juillet 2017 seront en âge de commencer l'école enfantine au mois d'août prochain.

Un courrier a été adressé à tous les parents concernés et le délai de retour des formulaires d'inscription était fixé au **12 mars 2021**.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement Mme Antoinette Clerc, cheffe de secteur (026 552 59 04 ou admin.scolaire@commune-gibloux.ch).

Politique Enfance et Jeunesse

Cette première législature de la commune de Gibloux a connu un important développement de sa politique « active » en matière d'enfance et de jeunesse. Les projets développés ont connu un fort succès auprès des enfants et des jeunes, contribuant directement à leur épanouissement personnel tout en fédérant la région par la jeunesse. Le Conseil communal a publié, en janvier 2021, son deuxième Rapport consacré à cette politique qui résume les travaux effectués durant ces cinq dernières années avec les résultats obtenus et qui dessine quelques pistes pour son évolution future.

Suite à la fusion, le Conseil communal s'est doté d'une commission communale en matière d'enfance et de jeunesse (CEJ) afin de faire un état des lieux des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse au sein de la commune, de réfléchir à la mise en œuvre d'une politique « active » en la matière et de proposer des pistes concrètes de développement. C'est ainsi que le Conseil communal a rendu son premier Rapport en la matière en novembre 2017. Celui-ci faisait notamment ressortir les objectifs suivants :

- promouvoir la santé, le sport et la culture auprès des enfants et des jeunes de la région giblousienne ;
- valoriser et soutenir le dynamisme des sociétés locales (associations sportives et culturelles) avec, comme effet, de promouvoir leurs activités via les projets mais non pas d'entrer en concurrence ;
- accroître la visibilité des activités destinées aux enfants et aux jeunes, qu'elles soient l'acte de sociétés locales ou de privés ;
- développer les liens avec les enfants et les jeunes giblousiens par une meilleure communication et une meilleure écoute, respectivement, en tenant compte pour le développement de cette politique (→ **fédérer la commune par la jeunesse**) ;
- prévenir les comportements « négatifs » conduisant à certaines déprédations ou autres troubles.

Pour y parvenir, les propositions d'actions et de projets à mettre en œuvre ont été nombreuses. Le Conseil communal, sur préavis de la CEJ, a notamment retenu deux axes principaux de développements que sont FriTime et Midnight Sports. Le législatif communal a soutenu cette vision en adoptant les budgets y relatifs. Les résultats obtenus ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Le 2^e Rapport en matière de Politique d'Enfance et de Jeunesse (PEJ) se veut une synthèse des travaux effectués et comporte également des outils avec des pistes de réflexion pour les travaux des prochaines autorités. Ci-après sont publiés quelques extraits.

FriTime Gibloux

Ce projet a permis de faire découvrir de nombreuses activités extrascolaires aux enfants dans les quatre coins de la commune en y associant le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Un groupe de coordination composé de personnes bénévoles issues de la commune a été mis sur pied pour promouvoir le projet. Alors que l'association cantonale FriTime exige la mise sur pied de 12 activités par année, il en a été proposé plus du double chaque année.

Il sied de relever que lors de ces deux premières années d'exercice, FriTime Gibloux a été **primé** par l'association cantonale pour avoir proposé la meilleure activité de l'année sur l'ensemble du territoire cantonal : tout d'abord en 2018, avec l'activité « **C'est un signe** » qui a eu pour but de promouvoir les échanges entre personnes malentendantes et entendantes de notre région ; puis en 2019, avec l'activité « **Un après-midi dans les coulisses de la commune** » qui a eu pour but de fêter l'anniversaire des 30 ans de la convention des droits de l'enfant et de promouvoir cette dernière. FriTime Gibloux est ainsi une **référence au niveau cantonal**.

Midnight Gibloux

Ce projet a été développé en collaboration avec la Fondation Idée Sport. Il consiste à ouvrir les salles de sports le samedi soir afin de permettre aux jeunes de 13 à 17 ans de bénéficier d'un espace qu'ils peuvent s'approprier afin d'y pratiquer des activités sportives et culturelles, ou simplement d'échanger et de se rencontrer. Ce projet a eu un énorme succès avec jusqu'à près de **150 participants** lors des soirées les plus fréquentées. Il est désormais ancré dans le paysage de Gibloux et continuera à être développé à l'avenir. Par ailleurs, le projet s'est poursuivi lors des périodes de confinement mais via les réseaux sociaux avec des interactions en ligne telles que quizz et autres jeux, ce qui fut précurseur au niveau Suisse et fortement apprécié par nos jeunes. Cet engagement sans commune mesure et une fréquentation bien souvent doublement supérieure aux autres projets helvétiques fait du Midnight Gibloux **une référence au niveau national**.

Autres actions

Enfin, il sied de relever que la PEJ Gibloux comprend d'autres axes de travail, allant de l'intégration des jeunes dans le processus de décision (p. ex. récemment lors de rénovation de places de jeux), à la promotion des droits civiques lors des soirées dédiées (avec un taux de participation constamment en hausse) et au travail d'intégration et de considération des enfants effectué dans les politiques communales liées au Sport et à la Culture ou dans celles liées aux Affaires scolaires et extrascolaires.

Pour plus de détails, il est renvoyé au Rapport du mois de janvier 2021 sur la Politique communale Enfance et Jeunesse. Le Rapport et ses annexes sont à disposition sur le site internet de la commune.



Affaires scolaires – Structures de garde

GIBLOUX 2026 - UNE NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE POUR GIBLOUX

Tout au long de la législature, de larges travaux ont été réalisés pour définir une nouvelle politique communale scolaire et extrascolaire qui tienne compte non seulement des changements imposés par la nouvelle loi scolaire, mais qui réponde également au défi démographique ainsi qu'au développement d'infrastructures scolaires et extrascolaires de qualité. Ces travaux ont débouché sur un Rapport du mois de juin 2019 qui définit une nouvelle ligne politique. Celle-ci changera le visage des écoles de Gibloux en renforçant les pôles scolaires, en supprimant les écoles satellites et en mettant en œuvre une école globale bénéficiant de larges services.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, le statut des anciens cercles scolaires a été fortement fragilisé, ce qui aurait pu conduire à l'éclatement de ceux-ci pour la création d'un seul Établissement scolaire. Cette situation aurait fait perdre un certain nombre de classes à notre cercle scolaire, créant ainsi de forts déséquilibres entre certaines classes de même degré de la commune ou faisant exploser le besoin en transports scolaires. Une grande incertitude quant au lieu de scolarisation des élèves ainsi qu'une augmentation importante du temps passé dans les transports scolaires auraient été certaines des nombreuses conséquences négatives qui auraient péjoré la qualité de vie des élèves et des familles. Par ailleurs, la planification scolaire aurait également été compromise de par les changements intervenant d'une année à l'autre au sein des bassins de population scolaire.

Au lieu de subir les conséquences de ces changements, le Conseil communal a choisi d'être proactif en défendant avec succès, auprès du canton, la possibilité de choisir les contours de sa politique communale en obtenant un délai nécessaire pour mettre en œuvre la politique de Gibloux. Le Cercle scolaire de Gibloux compte donc 3 Établissements (*Corpataux-Magnedens/Rossens, Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Le Glèbe*), chacun disposant d'un pôle (*Rossens, Farvagny-le-Grand et Estavayer-le-Gibloux*) qui sera renforcé ces prochaines années, conformément aux exigences cantonales qui tendent aujourd'hui à des centres scolaires forts.

Cette vision déjà arrêtée en 2017 a été confirmée par deux études détaillées réalisées en 2018 pour s'assurer de la faisabilité et de la viabilité des développements projetés. En particulier, une attention particulière a été portée sur les développements démographiques futurs. Les études ont notamment confirmé le potentiel des sites scolaires qui pourront accueillir tant les classes des écoles satellites que celles nécessaires pour absorber l'augmentation future de la population scolaire.

Les anciennes communes avaient prévu un certain nombre d'investissements que le Conseil communal a planifié différemment de manière à répondre intégralement aux défis futurs. Ce sont près de 19 millions de francs qui seront investis ces 7 prochaines années pour agrandir les pôles scolaires et la salle de sport de Farvagny-le-Grand (qui passera d'une salle double en salle triple). La fermeture des écoles satellites permettra d'affecter certains bâtiments à d'autres besoins communaux, notamment en termes de places en crèche et en accueil extrascolaire.

Concrètement, les écoles de Magnedens et Corpataux seront rapatriées sur Rossens et celle de Vuisternens-en-Ogoz sera rapatriée à Farvagny-le-Grand ; l'ensemble de ces travaux sera réalisé d'ici 2026. Enfin, des investissements seront réalisés d'ici 2028 pour agrandir l'école d'Estavayer-le-Gibloux et la salle de sport de Farvagny-le-Grand.



Trois Établissements scolaires dans trois écoles correspondant aux pôles scolaires actuels. Chacune de ces écoles offre des outils modernes et performants aux élèves afin de favoriser un enseignement optimal. Les infrastructures annexes se développent de la même manière et la commune dispose, par ailleurs, d'une salle de sport triple qui permettra de renforcer le dynamisme associatif, notamment au niveau du sport. Finalement, les structures extrascolaires sont regroupées et permettent un élargissement des prestations en la matière en favorisant ainsi la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Pour plus de détails, il est renvoyé au Rapport consacré à la Politique communale scolaire et extrascolaire et à ses annexes disponibles sur le site internet de la commune. Une présentation en ligne est également à disposition.

Extension de l'école primaire de Rossens

Les travaux liés à cette extension sont en cours. Un mandat d'étude parallèle (MEP) a été réalisé entre octobre 2020 et février 2021. Le jury du concours a siégé durant le mois de février et les résultats ont été communiqués début mars. Une exposition publique afin de permettre à la population de prendre connaissance de ces travaux a été prévue du 13 au 19 mars 2021. Les travaux se poursuivent et un calendrier détaillé sera communiqué à la fin du printemps, ce qui permettra de transmettre les informations utiles aux écoliers et aux parents d'élèves.



Agrandissement de l'école de Rossens – Image d'illustration du bureau lauréat



Mérite sportif 2020

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2020 à

M. Bastien Romanens

M. Bastien Romanens, né en 2003, pratique le **tennis de table**. Il a terminé l'année 2020 avec un bilan sportif positif. Il a gagné un tournoi national et a tenu son rang en championnat de ligue B afin d'atteindre l'objectif de promotion en ligue nationale A.



Performances marquantes : vainqueur du tournoi national de Bernex en catégorie Elite, vainqueur du Top 8 national (U11 et U15), champion suisse double garçons et mixte, vice-champion suisse en simple (U11, U13 et U15), plusieurs fois champion romand et fribourgeois jeunesse, 3^{ème} aux Internationaux Jeunes de Lorraine, au tournoi international de Mulhouse et à l'UpperAustrian Challenge de Linz.

Le Conseil communal tient à féliciter M. Bastien Romanens pour l'ensemble de sa carrière sportive.

Nominés de l'édition 2020

Mme Laura Droz, 21 ans, football
M. Dylan Kilchoer, 15 ans, VTT
Mme Alizée Rusca, 21 ans, athlétisme

Le Conseil communal leur adresse également toutes ses félicitations pour leurs performances sportives et les encourage à persévérer dans leur discipline.



Prix culturel 2020

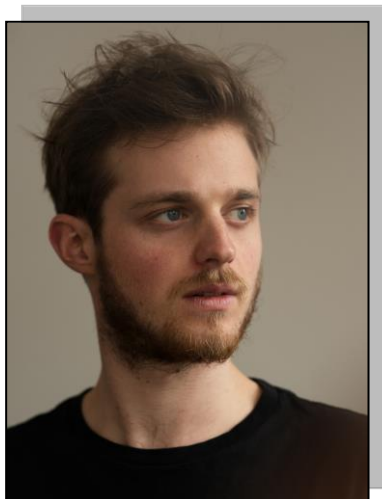


Photo Mathilda Olmi

Le jury du Prix culturel de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2020 à

M. Yann Philipona

M. Yann Philipona, né en 1992, est **comédien**. Il a foulé les planches pour la première fois à l'école, dans la commune de Gibloux, puis au sein de la troupe Tart'uf, à la salle de La Tuffière à Corpataux. Emmené par sa passion, il suit sa formation théâtrale aux Teintureries, Ecole Supérieure de Théâtre de Lausanne.

M. Philipona a ensuite poursuivi sa carrière en Suisse et en France.



Photo Nicolas Brodard / « les papillons la nuit » d'après *La Récolte* de Pavel Priajko

Engagements marquants : Un premier engagement prestigieux dès la fin de ses études avec le rôle de Christian dans « *Cyrano de Bergerac* ». Un rôle majeur dans « *Le journal d'Anne Frank* » créé au Théâtre des Osses à Fribourg. Il joue aussi dans une performance du Festival international Belluard de Fribourg.

M. Yann Philipona a déjà à son actif plusieurs autres rôles dans diverses pièces théâtrales professionnelles ainsi que divers rôles au cinéma. Il est également l'un des fondateurs du festival « *Weekend Prolongé* » qui souhaite faire connaître les artistes émergeant(e)s fribourgeois(es).

Le Conseil communal tient à féliciter M. Yann Philipona pour son engagement dans les arts de la scène ainsi que pour son début de carrière déjà très prometteur.



Photo Julien James Auzan « *Le Journal d'Anne Frank* »

Nominés de l'édition 2020

M. Jean-Christophe Despond, fondateur de l'Association La Petite Pinte
 Mme Marie-Ange Glannaz, bijoutière joaillière
 Mme Monica Gross, céramiste et potière

Le Conseil communal leur adresse également toutes ses félicitations pour leur engagement en faveur de la culture.

Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans

AG
 CULTUREL
 KULTUR
 GA

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, du Jura et du Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**

Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre commune et qui en font la demande. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale. L'abonnement leur sera envoyé par poste.

DÉCHETS

Meilleure utilisation des horaires d'ouverture en déchetterie

Dans le cadre de la mise en place du concept déchets, les horaires d'ouverture des déchetteries ont été élargis. Nous constatons malheureusement que ces horaires sont souvent mal utilisés par la population. Sur semaine et parfois bien avant l'heure d'ouverture, certains usagers s'agglutinent devant les entrées. Ceci provoque donc une grosse affluence à la déchetterie durant la première heure alors que durant la deuxième heure c'est le calme plat.

Pour le samedi, la situation est un peu différente mais la forte affluence se fait entre 10h et 11h30.

Nous vous remercions de tenir compte de ce constat pour améliorer votre confort lors de votre passage en déchetterie.

Baisse des taxes de base perçues pour la gestion des déchets

Compte tenu du taux de couverture (minimum 70%) et de la nécessité de renforcer la part de la taxe proportionnelle (minimum 50%), les taxes de base pour les ménages privés ont été réduites de 10 % pour le budget 2021.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des éoliennes sur le territoire de la Commune de Gibloux ?

Depuis le début de l'année, la question de l'installation d'éoliennes sur le territoire du canton de Fribourg a soulevé de vives réactions. Dans le courrier des lecteurs de La Liberté, de nombreuses lettres ouvertes ont été publiées. Deux députés ont posé au Conseil d'Etat une question intitulée « Quelle transparence sont en droit d'attendre les citoyens et citoyennes de leur Conseil communal ? » en relation avec le fait que des conseils communaux ont signé des lettres d'intention confidentielles qui les lient au Groupe E Greenwatt SA pour favoriser l'implantation de parcs éoliens.

Ce débat a soulevé bon nombre de questions de la part de certains de nos concitoyens. Ceci d'autant plus qu'une association a été créée dont le nom « Sauvez les forêts du Gibloux » ne peut que susciter des interrogations.

Qu'en est-il exactement en ce qui notre commune ?

Au départ et en résumé, des études techniques ont été menées par différentes sociétés actives dans l'éolien. Celles-ci ont abouti à la création d'une première carte des sites éoliens potentiels sur le canton de Fribourg. Cette carte a été publiée dans le 1^{er} projet du Plan Directeur Cantonal Fribourgeois (automne 2017). Elle prévoyait, effectivement, l'implantation potentielle de quelques éoliennes sur le territoire communal. Dès 2013-2014, des discussions ont eu lieu entre Greenwatt SA et les Conseils communaux du Glèbe et de Vuisternens-en-Ogoz. Quelques séances de travail avec les autres communes situées autour du Gibloux, côté Ouest, ont également eu lieu.

En 2017, un projet de potentiel éolien dans le massif du Gibloux a été présenté par Groupe E Greenwatt SA lors d'une séance du Conseil communal. A ce moment-là, le Plan Directeur Cantonal était encore en travail et le projet d'éoliennes sur le territoire communal a déjà été remis en question.

Quelques mois après cette rencontre, nous avons appris que le Plan Directeur Cantonal ne prévoyait plus d'éoliennes sur le territoire de la commune de Gibloux.

Il est nécessaire de préciser également qu'aucune lettre d'intention avec une quelconque entreprise active dans l'éolien n'a été signée par le Conseil communal de Gibloux.

Il faut malheureusement constater que l'Association « Sauvez les forêts du Gibloux » présente, sur son site, une carte qui n'est plus d'actualité et qui ne montre pas la situation réelle.

Ce qui est réellement prévu est exposé sur la carte du Plan Directeur cantonal en vigueur (voir ci-après). Nous y voyons clairement qu'il n'est pas prévu d'éolienne sur le territoire de la commune de Gibloux.

Jean-François Charrière

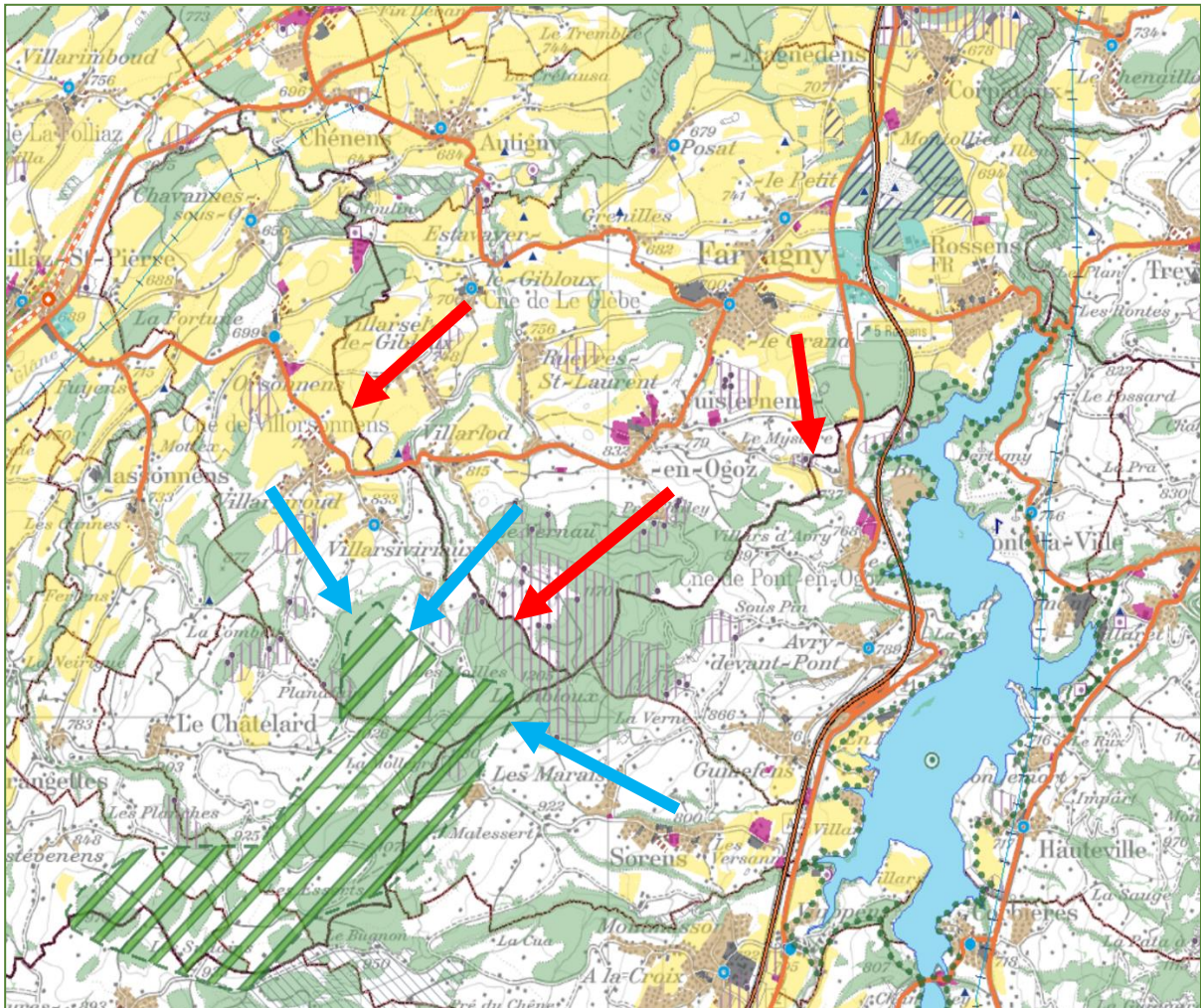


Figure 1 Carte en vigueur du Plan Directeur Fribourgeois et approuvée par la Confédération. Les flèches de couleur rouge montrent la limite communale. La zone des éoliennes est en traits vert clair épais (voir les flèches bleues qui indiquent la zone). La conclusion est qu'il n'y a pas d'éolienne sur le territoire de notre commune.

ENERGIE

Agrandissement du silo à copeaux de Farvagny

Le silo à copeaux de Farvagny a été agrandi durant l'été 2020. Le volume de stockage est passé de 110 m³ à 320 m³. Ceci permet désormais d'organiser un remplissage tous les 7 à 10 jours.



Subventions cantonales en matière d'énergie : 50 % de subventions en plus !

Depuis le 1er janvier 2020, le « Programme Bâtiments » a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables.



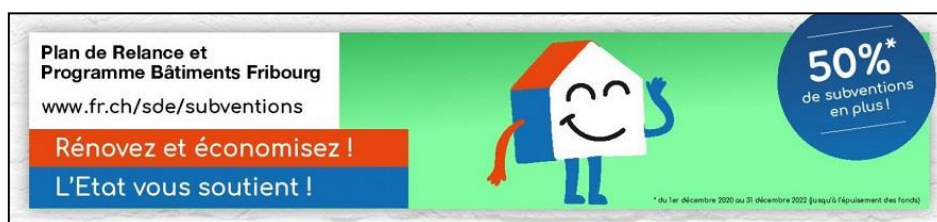
Par ailleurs, dans le cadre du « Plan de relance cantonal COVID-19 », en vigueur du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2022, les subventions sont augmentées de 50% ! Toutes les demandes sont à effectuer en ligne, avant le début des travaux. D'autres programmes d'encouragement existent et sont brièvement exposés ci-dessous.

Le « Programme Bâtiments » est destiné à encourager à la rénovation et à la construction de bâtiments exemplaires sur le plan de l'énergie. Depuis que le programme a été revu et est entré en vigueur en 2017, celui-ci propose de nombreuses possibilités et des aides financières plus importantes.

Concernant les installations solaires, hormis le solaire thermique qui est du ressort du canton, les aides financières apportées pour les installations photovoltaïques sont régies de manière centralisée avec le programme Pronovo .

L'optimisation des installations techniques de particuliers, d'exploitations agricoles et de processus industriels peut aussi être soutenue financièrement grâce à ProKilowatt.

Nous vous invitons à consulter le site du canton : <https://www.fr.ch/dee/sde/programmes-de-subventions-en-matiere-denergie>.



BÂTIMENTS

A vendre Chalet Les Râpes à Villarlod RF 433 AE / 6271 NE



Ce chalet, situé sur une parcelle de 2159 m², en zone agricole, est réparti en :

- surface habitable de 43 m² : cuisine (38 m²), WC (3,5 m²), couloir (1,5 m²)
- exploitation de 131 m² : grange (39 m²), étable (92 m²)

Ce bâtiment est destiné à l'habitation ainsi qu'à la garde d'animaux. **Dans cette zone, les constructions et installations sont régies exclusivement par le droit fédéral et soumises à autorisation spéciale de la DAEC.**

Les offres de prix et l'utilisation envisagée sont à transmettre par écrit au Service technique à Farvagny auprès duquel vous pouvez également vous adresser pour tous renseignements et visites.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans ses séances des 30 novembre et 1^{er} décembre 2020, le Conseil général a :

- Adopté les statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).
- Approuvé le budget du compte de résultats 2021 de la commune de Gibloux.
- Approuvé le budget des investissements 2021 de la commune de Gibloux avec des charges de CHF 6'838'000.- et des produits de CHF 3'756'000.-.
 - Réfection des places de jeux des écoles, complément
 - Assainissement de l'éclairage public
 - Etude de modération du trafic
 - Rossens – travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand
 - Achat d'une camionnette avec système de levage de bennes
 - Farvagny-le-Petit et Rossens – maillage des réseaux d'eau potable 2^{ème} étape
 - Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux
 - Corpataux – rénovation du mur du cimetière
 - Analyse des plans d'aménagement de détail (PAD)
 - Développement du système d'information du territoire (SIT)
 - Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) après la fusion, crédit complémentaire
 - Rossens – rénovation du mur de soutènement de la ferme La Chauderette
- Approuvé le budget de fonctionnement 2021 du Home médicalisé du Gibloux (HMG).
- Approuvé le budget des investissements 2021 du Home médicalisé du Gibloux (HMG).
- Accepté la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine.
- Reçu la réponse à la proposition de M. Nicolas Hoyler, Rossens et M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, concernant les démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux (22 mai 2019).
- Rejeté la proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Patric Neuhaus, pour une majorité du cercle de Farvagny, concernant l'élaboration d'un rapport sur le personnel du Home médicalisé du Gibloux (HMG).

Dates des prochaines séances :

- Mardi 30 mars 2021

Dates provisoires :

- Lundi 31 mai et mardi 1^{er} juin 2021
- Mercredi 6 octobre 2021
- Lundi et mardi 6 et 7 décembre 2021

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

PERSONNEL COMMUNAL

Engagements 2020

Service administratif

Tinguely Marilyn Affaires scolaires et extrascolaires

Service technique

Demierre Sheila Direction
Clerc Antoinette Secrétariat
Gillard Anne-Sophie Police des constructions
Jobin Geoffrey Bâtiments
Buchs Jacqueline Bâtiments
Charrière Laurent Edilité
Rossier Jérôme Edilité
Waeber Thérésia Déchetterie
Rouiller Jean-Louis Déchetterie
Joliot Frédéric Déchetterie

Service social

Bossy Patrick
Martins Moreira Cindy
Serna Natalie

Service des curatelles

Bovigny Louise

Apprentissage

Forestier-bûcheron

Glauser Romain

Départs et retraites 2020

Service administratif

Butty Mettraux Violaine Secrétariat général
Descloux Gladys Affaires scolaires et extrascolaires

Service technique

Thut David Direction
Meuwly Frédéric Edilité
Bovigny Jean-Louis Edilité
Charrière Laurent Edilité
Julmy Edgar Bâtiments et Edilité
Schouwey Alice Bâtiments
Ropraz Catherine Bâtiments
Osmani Xhafer Déchetterie
Serna Diana Déchetterie
Huguenot Michel Déchetterie
Vial Gabriel Déchetterie

Service social

Purro Frédéric
Bossy Patrick
Bovigny Louise

Fin apprentissage

Employée de commerce

Page Coralie

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Documents d'identité

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou du Service des passeports.

En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :



- 1 photo passeport (la photo doit être de très bonne qualité – toutes les informations sur le site : <https://www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf>)
- Votre ancienne carte d'identité pour annulation
- En cas de perte de ce document, une déclaration officielle de perte de la gendarmerie

Si vous souhaitez vous rendre auprès du Service des passeports à Granges-Paccot, vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte de la gendarmerie.



Pour les tous petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre auprès du Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre auprès du Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-après pour une prise de rendez-vous).



Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous

- soit par téléphone au 026 305 15 26 (temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée)
- soit par internet sur le site suivant :
- <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>

Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
Adulte	Passeport	10 ans	Fr. 145.00
	Carte d'identité	10 ans	Fr. 70.00
	Passeport + Carte d'identité	10 ans	Fr. 158.00
-18 ans	Passeport	5 ans	Fr. 65.00
	Carte d'identité	5 ans	Fr. 35.00
	Passeport + Carte d'identité	5 ans	Fr. 78.00

Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).



Toutefois, le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non-attesté par la commune. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : www.commune-gibloux.ch, dans la recherche (tout en haut à droite) taper : TCS.

Comment commander un acte d'état civil ?

Toute personne suisse domiciliée dans le canton de Fribourg doit déposer, lors de son arrivée ou lors d'un changement relatif à son état civil, un **acte d'origine** au Contrôle de l'habitant de sa commune de domicile.

Vous êtes originaire d'une commune du canton de Fribourg

Toutes les informations sur les différentes possibilités de commander des documents d'état civil sont mentionnées sur le site internet à l'adresse : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/etat-civil> puis sélectionner « Commande d'un acte d'état civil ». Vous avez le choix de recevoir cet acte en version « papier » ou en version « électronique ».

Commande en version « papier »

- Au guichet du bureau de l'Etat civil du district concerné par votre commune d'origine, en vous présentant en personne muni d'un document d'identité.
- Par mail en envoyant votre demande à office.etatcivil@fr.ch en y joignant une copie de votre document d'identité.
- Par courrier en l'adressant au bureau de l'Office de l'état civil du district concerné par votre commune d'origine, en y joignant une copie de votre document d'identité.

Délai de livraison pour les commandes par mail ou par courrier : jusqu'à 10 jours. La livraison s'effectue uniquement après paiement de la facture.

Commande en version « électronique »

La commande s'effectue sur le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg à l'adresse : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/etat-civil/commande-dun-acte-detat-civil>. Une fois la commande passée, vous recevrez votre document dans votre guichet virtuel sous « Mes documents ». Le document vous est livré en format pdf.

Important : Vous devez nous transmettre ce fichier par mail (habitant@commune-gibloux.ch) **tel qu'il est nommé, sans en changer le nom, ni l'extension**. Dès réception, nous vérifierons son authenticité et vous confirmerons la validité du fichier par retour de mail.

Vous êtes originaire d'une commune hors du canton de Fribourg

Contactez l'état civil rattaché à votre commune d'origine et demandez la procédure pour la commande de l'acte. Vous trouverez l'adresse de l'Office d'état civil concerné sur le site internet suivant : <https://www.ch.ch/fr/commande-acte-etat-civil>

Le Contrôle de l'habitant se tient toutefois à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.

Cartes CFF « Last minute »

La commune met à disposition de la population cinq cartes journalières « Commune » CFF (CJC) au prix de CHF 40.00. Celles-ci peuvent être réservées par téléphone et retirées au guichet de l'administration. La vente de ces cartes rencontre un grand succès, si on excepte la période particulière liée à la pandémie.

Cependant, il reste toujours un certain nombre de cartes invendues. Pour l'année 2019, elles représentaient 5.7% des cartes disponibles.

Aussi, sur proposition de la Commission des transports, le Conseil communal a décidé d'introduire un système de vente « **Last minute** » en proposant des cartes **au prix de CHF 20.00**, soit une réduction de 50%, aux conditions strictes suivantes :

- Le prix « Last minute » s'applique à la vente de cartes la veille de leur date de validité, respectivement le dernier jour d'ouverture du bureau communal.
- La réservation, sous quelque forme que ce soit, n'est pas possible.
- Le bénéficiaire consulte les disponibilités en ligne et se présente au guichet de l'administration pour retirer la carte.

Nous espérons ainsi réduire le nombre de cartes invendues et inciter encore plus la population à utiliser les transports publics

NOËL DES AÎNÉS 2020 – ACTION BONS-CADEAUX

En raison de la pandémie, la manifestation du Noël des Aînés 2020 a malheureusement dû être annulée.

En cette période difficile, le Conseil communal a souhaité faire un petit geste en faveur des aînés tout en soutenant les restaurants de la commune, particulièrement touchés par cette crise sanitaire.

Une action « bons-cadeaux » a donc été mise sur pied. La distribution des bons aux personnes en âge AVS s'est faite de manière aléatoire afin de favoriser la découverte des différents restaurants de notre commune. Le Conseil communal espère que chacun pourra en profiter pleinement prochainement.



SERVICE TECHNIQUE

Local de répétition à La Tuffière à Corpataux

Avis à tous les amateurs de musique

Nous vous informons que la commune de Gibloux possède un local qui sera mis **gratuitement** à disposition pour toute personne qui cherche un endroit pour y faire de la musique. Celui-ci se situe dans le bâtiment de la Tuffière.



Si vous êtes intéressé, merci d'envoyer un courriel à : technique@commune-gibloux.ch afin que votre demande puisse être traitée.

Le local pourra être utilisé selon des plages horaires définies et sous réservation préalable.

SIT Communal

Le Service technique a décidé d'utiliser plus activement le site internet comme plateforme d'information afin de mieux communiquer avec vous.

Dès lors, les informations disponibles sur le site internet de la commune sous l'onglet homonyme évolueront régulièrement.

Vous y trouverez des informations sur :

- les constructions
- l'eau potable
- les locations des infrastructures communales
- l'édilité
- etc...

Système d'information du territoire (SIT)



La commune de Gibloux met à disposition diverses informations sur son système d'information du territoire :

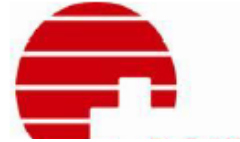
- réseau d'eau potable
- réseau d'épuration des eaux
- carte des aléas de ruissellement

Pour accéder au portail cliquer [ici](#)

Première grande nouveauté : la rubrique du SIT (système d'information du territoire) où les données concernant l'assainissement, l'eau potable, le cadastre solaire et les aléas de ruissellements seront accessibles grâce à un nouveau **portail cartographique**.

Nous vous invitons à aller le visiter sous le lien suivant : <https://commune-gibloux.ch/service-technique/sit>.

Le Service technique reste à votre disposition si vous deviez avoir **besoin** de plus amples informations.



Les citoyens(nes) de la Commune de Gubloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gubloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PIJA PRIX INTERRÉGIONAL JEUNES AUTEURS

Concours d'écriture 2021 pour les 15 – 20 ans

Les textes doivent être envoyés au plus tard le 31 mars 2021 par voie postale ou par le site internet www.pija.ch.



À travers les formes de la nouvelle, du conte, du récit épistolaire ou de la prose poétique, le **Pija** 2021 invite ses participant-e-s à booster leur imagination. Réinventez les narrations, prenez des initiatives stylistiques, déjouez les codes classiques.

Envoyez-nous vos textes



Prix Interrégional Jeunes Auteurs (**Pija**)
Éditions de l'Hébe SA
M. Jean-Philippe Ayer, éditeur
Chemin du Lac 39
1637 Charmey – Suisse
contact@pija.ch
www.pija.ch
www.lhebe.ch

Pija 2021 **CONCOURS d'écriture**

Des choses à dire? Quelque chose à faire sortir?

Le **Pija** n'attend que ça! Depuis plus de vingt-cinq ans, le Prix Interrégional Jeunes Auteurs déploie son énergie pour offrir une première apparition sur la scène littéraire aux jeunes auteur-e-s entre quinze et vingt ans. Le concours, ouvert aux plumes de Suisse mais également du monde, est en quête de celui ou celle qui saura bousculer la prose habituelle; celui ou celle qui réinventera, étonnera, déroutera; celui ou celle qui osera poser son regard, tout simplement.

Écrire, pour les autres!

Écrire sans être lu-e perd trop facilement de son sens; et bien souvent, c'est un peu déprimant. Le **Pija**, par le biais d'une

publication, brise cette barrière et permet aux primé-e-s de se confronter à un Jury de professionnels ainsi qu'à leurs premiers lecteurs. Participer au **Pija**, c'est sortir de l'acte d'écriture solitaire et avoir la chance de découvrir son texte imprimé dans un vrai livre.

Un week-end pour des rencontres

En plus de les publier, le **Pija** invite ses lauréat-e-s lors d'un week-end prolongé pour partager autour d'activités variées, comme des ateliers d'écriture ou une promenade dans les alpages. Sans oublier la cérémonie de remise des Prix, où des extraits de textes seront lus par une comédienne. Rencontrer d'autres auteur-e-s animé-e-s par la même passion, rencontrer des professionnels du monde du livre... C'est tentant, non?

LE RESEAU BENEVOLAT NETZWERK OUVRE UN NOUVEAU CENTRE DE COMPETENCES POUR LES ASSOCIATIONS FRIBOURGEOISES

Depuis plusieurs années, les associations locales souhaitent voir apparaître un acteur fort qui puisse les soutenir dans leurs activités. C'est le rôle que se donne le Réseau Bénévolat Netzwerk dès 2021.

En évoluant auprès des associations depuis plus de 15 années, le constat est fait que les associations engagent de plus en plus d'énergie pour assurer des tâches annexes à leur mission: la recherche de fonds, la gestion des membres, la réalisation de flyers, etc. La nouvelle ambition du RBN est de soulager les organisations dans ces activités en leur apportant de l'information, du soutien direct, des formations et d'autres.

En s'entourant de partenaires, le RBN tente de centraliser les différentes offres qui existent dans la région en les présentant dans un **catalogue de services** sur son site internet www.benevolat-fr.ch. Les associations auront ainsi accès aux offres des professionnels (comptables, journalistes, graphistes, juristes etc...) qui ont accepté d'offrir des services bénévoles ou à prix réduits. Grâce à l'intervention, les associations trouveront les ressources nécessaires qui leur permettront de se concentrer davantage sur leur mission réelle.

Parallèlement, le RBN souhaite encourager les synergies et participations en mettant en commun les différents besoins des associations pour trouver des solutions communes qui apportent un gain de temps et d'argent à tous : achats groupés ou développement de passeport formations entre autres.

Suite à la question parlementaire de Madame Bernadette Mäder-Brülhard et Monsieur Elias Moussa, membres du Grand-Conseil fribourgeois, le Conseil d'Etat a, en février 2020, encouragé le secteur associatif à mettre en place un centre de services pour les associations dans le canton de Fribourg. Dans le cadre d'un partenariat privé-public, le Réseau Bénévolat Netzwerk a été mandaté par la Fondation Arcanum pour concrétiser le projet.

Les offres sont ouvertes à tous - les associations, fondations et initiatives du canton sont les bienvenues.

Contactez-nous pour plus d'informations

Matea Tadic
079 726 46 97
matea@benevolat-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



RESEAU BENEVOLAT NETZWERK



Avec le soutien de la
 Loterie Romande
www.entraide.ch



Association d'entraide et de partage
pour la commune de Gibloux

Perspectives pour 2021

Après une année 2020 plus que perturbée, nous espérons pouvoir reprendre des activités un peu plus normalement en 2021.

A l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, nous avons bon espoir de pouvoir reprendre nos activités en plein air début avril 2021. L'arrivée du vaccin et des beaux jours devrait confirmer nos espoirs.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous annoncer la reprise (sous réserve des conditions mentionnées ci-dessus) de nos :

Randonnées pour le mardi 6 avril 2021

(puis ensuite tous les lundis)

Balades pour le mercredi 7 avril 2021

Vous trouverez le programme détaillé de ces activités vers la mi-mars sur notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch sous la rubrique correspondante.

Pour les activités à l'intérieur (jeux, ateliers, couture, etc.), il est actuellement encore trop tôt pour prendre une décision. Nous vous prions donc de consulter régulièrement notre site internet.

Au plaisir de vous retrouver nombreux à nos activités en 2021.

Le Comité



Adresses et horaires des services

Administration communale

Route de Fribourg 5

Case postale 70

1726 Farvagny

F 026 552 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général

administration@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 02

Contrôle de l'habitant

habitant@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 03

Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 04

Service des finances

finances@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 05

Service technique

technique@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 06

Police des constructions

constructions@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 07

Permanence technique

079 545 96 99

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 15h00-19h00

Mardi fermé 14h00-17h00

Mercredi 8h30-11h30 14h00-17h00

Jeudi 8h30-11h30 14h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Service des forêts

Route de la Pépinière 20

1696 Vuisternens-en-Ogoz

forets@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 08

M 079 413 55 40

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10

1728 Rossens

service.social@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 60

F 026 552 59 61

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi 8h30-11h30 fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny

service.curatelles@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 63

Horaires d'ouverture

Lundi 8h15-11h30 13h30-17h00

Mardi 8h15-11h30 13h30-17h00

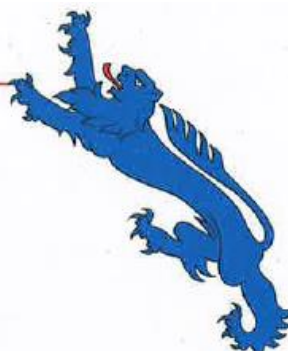
Mercredi 8h15-11h30 fermé

Jeudi 8h15-11h30 13h30-17h00

Vendredi 8h15-11h30 fermé

Permanence téléphonique tous les matins de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland